

VERSION LATINE ET COURT THÈME

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

G. Bonnet, M. Mahé, J. Soler, J. Trinquier

Coefficient : 3 ; **Durée** : 5 heures

I VERSION

Le texte soumis cette année aux candidats était l'*Élégie* II, 19 de Propertius, amputée de ses deux derniers distiques, soit un total de vingt-huit vers. Le point de départ en était l'absence de Cynthia, qui avait quitté Rome sans le consentement du poète ; ce dernier s'accommodait de la situation en se représentant que la destination choisie, « des campagnes écartées », l'assurait de la fidélité de sa maîtresse. Le thème édifiant de la campagne vertueuse et l'imagerie rustique de la bucolique étaient ici appropriés aux préoccupations amoureuses de l'amant élégiaque. Ce poème ne présentait pas de difficultés grammaticales insurmontables, mais il fallait être attentif au mouvement de la pensée et aux enchaînements, souvent plus subtils que dans une narration. Si les candidats ont en général bien perçu la forte autonomie des différents distiques et se sont le plus souvent gardés de briser l'unité de sens qu'ils constituaient, ils n'ont pas suffisamment prêté attention aux oppositions qui organisaient le texte : opposition entre l'affluence des galants à Rome et la solitude amoureuse des campagnes, opposition entre les *ludi* urbains et les modestes spectacles offerts par les travaux des champs, opposition entre les *fana* de la Ville, dont les fêtes abritaient bien des liaisons naissantes, et les rites vertueux des campagnes, opposition entre la sphère de Diane et la sphère de Vénus, opposition enfin entre des chasses viriles et héroïques et des chasses à la fois moins glorieuses et moins dangereuses. L'absence d'une compréhension d'ensemble du texte et de ses enjeux a conduit à des traductions trop littérales et souvent imprécises, progressant laborieusement distique après distique. Le jury attend que les candidats s'interrogent sur la pertinence de ce qu'ils comprennent. La traduction qu'ils proposeront ensuite n'en sera que plus vivante et déliée.

L'ignorance de la morphologie latine a été à l'origine des plus grosses erreurs. En particulier, la désinence archaïsante de l'accusatif pluriel de la troisième déclinaison parisyllabique (*arantis*, v. 11 ; *agrestis*, v. 14 ; *audacis*, v. 20 ; *agrestis*, v. 22 ; *mollis*, v. 23) est toujours ignorée par un trop grand nombre de candidats. Les temps et les modes ont également été trop souvent malmenés.

Le jury déplore également, dans nombre de copies, une familiarité insuffisante avec la poésie latine en général et le genre élégiaque en particulier. Certains candidats sont encore déroutés par la liberté de l'ordre des mots en poésie. Il est désolant de constater que peu ont pensé à scander

l'hexamètre et le pentamètre pour résoudre certaines difficultés qui se posaient. Enfin, une meilleure connaissance des codes et des motifs de l'épigramme aurait permis d'éviter quelques erreurs grossières. L'emploi, par exemple, du substantif *uita* comme terme d'affection ne constitue pas une rareté. Le motif du tapage nocturne et des bagarres entre amoureux devant la porte des belles est suffisamment attesté dans plusieurs genres littéraires pour que le jury puisse espérer qu'il soit reconnu par les candidats. D'autres ignorances touchaient plutôt à certains aspects de la civilisation romaine. Ainsi, les *ludi* du vers 9 ne renvoyaient pas aux jeux dangereux de l'amour ou à de plus innocents passe-temps, mais désignaient les « jeux publics », propices aux rencontres.

Poursuivons maintenant par des remarques de détail sur le texte, remarques qui constituent moins une liste exhaustive des attentes (sanctionnables) du jury qu'un exemple des réflexions et analyses qu'il serait bon qu'un tel texte suscite chez les candidats.

Les premiers vers ne présentaient pas de réelles difficultés, à condition de reconnaître dans le substantif *Roma* un ablatif d'origine complément de *discedis*. Il fallait traduire précisément, et éviter l'indicatif présent pour traduire le futur *coles* – les tours présentant un subjonctif présent étant admis. Ce souci de précision devait se retrouver dans le choix du vocabulaire : « fréquenter » n'est pas « habiter », « des campagnes éloignées » ne sont pas exactement la même chose que « des campagnes écartées » ou « reculées ». Il convenait enfin de serrer de près le mouvement de la pensée, en identifiant dans chaque proposition l'élément mis en relief : *me inuito* dans la concessive, *deuia rura* dans la complétive. Un trop grand nombre de traductions donnaient en effet l'impression que le poète se réjouissait du fait que Cynthia fût partie sans lui. La maîtrise de l'ordre des mots et de la ponctuation était donc requise. Rappelons également que la traduction consacrée du nom propre *Cynthia* est « Cynthia », et non la simple transcription du mot latin.

Les deux distiques suivants exposaient quel motif sinon de contentement, du moins de soulagement le poète trouvait dans la destination choisie par Cynthia, ces *deuia rura* peu propices aux tentations. Les vers 3 et 4 ont trop souvent donné lieu à de grossières fautes de construction. Il n'était pas question, dans la lettre du texte, d'un « corrupteur de chastes jeunes filles », selon la traduction adoptée par certains candidats. L'adjectif *castis* ne pouvait qualifier que le substantif *agris* ; le fait que les deux mots fussent disjoints ne devait pas dérouter un candidat quelque peu familier de l'ordre des mots dans la poésie latine. Dans la relative qui occupait le pentamètre suivant, il était impératif de traduire la nuance circonstancielle exprimée par le subjonctif, en se gardant de la traduction mécanique et paresseuse du subjonctif latin par un conditionnel français. La construction du verbe *sinere* avec une infinitive complétive n'est malheureusement pas familière à l'ensemble des candidats. La place du pronom *te* ne devait pas empêcher d'y voir le sujet de la proposition infinitive *te ... esse probam*. Il fallait éviter de traduire ici le substantif *blanditiae* par « caresses » ou « flatteries », termes

trop restrictifs ; les *blanditiae* employées par le jeune séducteur étaient plutôt « des paroles enjôleuses ».

Après la douceur enveloppante de paroles séductrices, le poète évoquait un comportement amoureux plus brutal, consistant à venir faire du tapage devant la porte de la belle, en se battant au besoin contre le portier ou contre d'autres prétendants. Certains candidats ont été gênés par l'enchaînement des négations *nulla neque ... nec*, qui était pourtant tout à fait classique ; il convient à ce propos de rappeler qu'en latin, une négation reprise par *neque ... neque* est par là continuée, et non détruite. Dans le pentamètre, les fautes ont plus particulièrement porté sur l'interprétation du participe *clamatae*. Il fallait reconnaître le tour *esse* suivi du datif, analyser correctement *clamatae* comme un participe passé relié à *tibi* et placé en épithète détachée, et surtout comprendre que la négation *nec* ne portait pas seulement sur le verbe *erit*, mais sur l'ensemble de la proposition. Les candidats pouvaient partir d'un mot à mot tel que « et il n'est pas vrai qu'appelée à grands cris, tu auras un sommeil troublé », avant de proposer une traduction plus élaborée.

Le distique suivant, en revanche, n'a pas posé de problèmes de compréhension à la plupart des candidats. Le polyptote *sola/ solus* a souvent été traduit avec bonheur. La solitude de Cynthie avait pour miroir celle des montagnes qu'elle contemplait. Il ne fallait donc pas faire de l'adjectif *solos* un équivalent de l'adverbe *solum* et traduire par « tu ne contempleras que », « tu auras pour seul spectacle » ; les *solis montes*, syntagme au demeurant bien attesté dans la poésie latine du I^{er} siècle avant notre ère, étaient bien des « monts solitaires ». Étant donné l'épithète choisie pour qualifier ces montagnes, il était maladroit de faire de *pauperis agricolae* le complément de nom des trois substantifs coordonnés ; il ne devait porter que sur le dernier, ou sur les deux derniers. Les *finis* du « pauvre cultivateur/paysan » (plutôt qu' « agriculteur » !) n'étaient pas ici les frontières de son domaine, mais l'espace mesuré par ces frontières, c'est-à-dire le domaine lui-même, selon un sens bien attesté dans le dictionnaire.

Les candidats n'ont pas toujours bien saisi de quoi il était question dans le distique suivant, faute de comprendre que les *ludi* et les *fana* renvoyaient à l'univers corrompue de la ville et aux occasions que celle-ci offrait à la galanterie. Nous ne reviendrons pas sur l'interprétation du substantif *ludi*. Le substantif *fana*, au début du vers suivant, a beaucoup gêné les candidats, peu enclins à mêler le sacré à de très profanes amours. Il fallait comprendre que ces « sanctuaires », ces « temples », à l'instar des *ludi*, fournissaient l'occasion de côtoyer et d'approcher l'autre sexe au moment des grandes fêtes religieuses qui s'y déroulaient. La difficulté venait également du fait que l'indéfini *nullus* n'était pas répété devant *fana*, coordonné à *ludi*. Le groupe *peccatis plurima causa tuis* était apposé aux substantifs *ludi* et *fana* : les jeux et les fêtes religieuses sont « la cause la plus fréquente », « la cause

répétée » des fautes passées de Cynthie. Il fallait éviter de traduire *peccata* par « péchés », pour ne pas donner à l'élegie de Propertius une coloration chrétienne qui lui était étrangère.

Aux *ludi* de la Ville, le poète opposait ensuite le paisible spectacle des travaux des champs, décrits dans le distique suivant à travers deux activités précises : les labours et la taille de la vigne. Ce distique présentait une réelle difficulté syntaxique, dans la mesure où le verbe *spectabis* était successivement construit avec un complément d'objet direct accompagné d'un participe présent, puis avec une proposition infinitive. Cette double construction a gêné plus d'un candidat. Rappelons que la forme *arantis* est un accusatif pluriel, et non le génitif singulier d'un participe substantivé qui serait venu se substituer au nom d'agent *arator*. L'adverbe *assidue* pouvait être rattaché soit à *arantis* (« des taureaux labourant sans relâche »), soit à *spectabis* (« tu auras constamment sous les yeux »), solution préférée par le jury. Le pentamètre suivant a été particulièrement maltraité. La plupart des erreurs sont venues d'une mauvaise analyse de l'adjectif *docta*, interprété à tort comme un nominatif singulier se rapportant au sujet du verbe de la principale et construit de façon très lâche avec un infinitif. Il fallait scander le pentamètre pour se convaincre que *docta* ne pouvait être qu'un ablatif féminin singulier qualifiant le substantif *falce* (qu'il fallait traduire par « faucille », « serpe » ou « serpette », et non par « faux », un outil manifestement inadapté à la taille des vignes). La seule solution était dès lors de reconnaître dans l'ensemble une proposition infinitive introduite par le verbe *spectabis*. Le sujet de cette infinitive était le substantif *uitem*, « la vigne », attendu dans ce contexte rustique mais que trop de candidats ont confondu avec une forme du verbe *uitare*. L'expression *ponere ... comas* a également dérouté un certain nombre de candidats, qui n'ont pas su tirer parti du dictionnaire pour reconnaître dans le verbe simple *ponere* un équivalent du composé *deponere*, selon un procédé de substitution très fréquent en poésie. *Coma* désignait de façon métaphorique le feuillage de la vigne ; l'opération décrite dans ce vers n'était donc pas la récolte du raisin, mais la taille de la vigne. Loin de participer avec compétence à cette opération délicate, Cynthie n'était là encore qu'une simple spectatrice.

Les deux distiques suivants opposaient implicitement aux *fana* de la ville, propices aux liaisons naissantes, les rites vertueux de la piété rustique. L'adverbe *ibi* avait une valeur anaphorique, qui n'autorisait nullement la traduction paresseuse par « ici ». Ce vers posait surtout des problèmes de vocabulaire. L'adjectif *rara* n'a pas toujours été bien compris. Il ne renvoyait pas au caractère précieux de l'encens, denrée rare et onéreuse, mais à la faible quantité offerte : le *pauper agricola* n'est en mesure d'offrir qu'« un peu d'encens », ou encore « quelques grains d'encens », bien loin des rites fastueux de la Ville. On pouvait également considérer que l'adjectif *rara* était employé en liaison sémantique lâche, comme équivalent de l'adverbe *raro*. Il ne fallait pas confondre un *sacellum*, qui est un « petit sanctuaire », une « chapelle », avec un *sacculus*, « petit sac » où certains candidats ont voulu enfermer les grains d'encens. Quant à l'adjectif *incultus*, il ne signifiait pas ici « en friche »,

« à l'abandon », ce qui serait contraire à l'image d'une campagne pieuse proposée par le texte ; un *incultum sacellum* est une « chapelle rustique », « sans ornement ». Il était possible d'interpréter la forme *inculto... sacello* soit comme un ablatif locatif (le lieu où se déroule la cérémonie), soit comme un datif indiquant le terme du mouvement. Au vers suivant, il convenait plutôt de donner au subordonnant *ubi* une valeur locale, « là où ». Si l'on tenait à lui donner une valeur temporelle, il fallait le traduire par « le jour où », en considérant que la subordonnée désignait de façon allusive, par la mention du chevreau sacrifié, une fête religieuse précise. En revanche, la traduction « au moment où » était à proscrire, dans la mesure où elle confondait deux séquences rituelles bien distinctes, l'offrande préliminaire de l'encens et le sacrifice sanglant du chevreau. Plusieurs traductions étaient possibles pour *corruet*, à condition de respecter le temps verbal, en l'occurrence le futur de l'indicatif, et d'employer un verbe qui puisse s'appliquer à un contexte sacrificiel. Il convenait de construire *agrestis* non avec *haedus* – « un chevreau des champs », expression quelque peu redondante, mais avec *focos* ; ces *agrestes foci* font en effet pendant au *sacellum incultum* du vers précédent. Il s'agissait bien d' « autels rustiques ». À strictement parler, les *foci*, ou *foculi*, désignent les réchauds portatifs que l'on plaçait à côté de l'autel et sur lesquels on faisait des sacrifices préliminaires ; par extension, surtout en poésie, le substantif *focus* a pu être employé à la place du terme *ara*, d'où la traduction par « autel » qui était à juste titre proposée par le dictionnaire.

Les danses rustiques évoquées dans le vers suivant faisaient probablement partie du rituel. Le jury a été tolérant pour les traductions souvent maladroites de l'expression *choreas imitabere*, à condition que la forme *imitabere* ait été correctement analysée comme le futur de forme passive, à la deuxième personne du singulier, du verbe déponent *imitari* : « tu te joindras à la ronde des danses ». Le groupe *nuda ... sura* (« le mollet », et non la jambe dans son entier ou seulement le pied) devait être compris comme un ablatif de qualité. Notons également que *et* n'avait pas ici une valeur adverbiale ; c'est sans doute la postposition de la conjonction de coordination, après l'adverbe *protinus* (« juste après »), qui a induit certains candidats en erreur. La restriction apportée par le pentamètre n'a pas toujours été bien comprise. Il fallait voir que *modo* avait ici le sens de « pourvu que » et que la préposition *ab* introduisait non un complément d'agent, mais un ablatif de séparation complément de l'adjectif *tutus* ; le *uir externus*, cet « homme venu de l'extérieur », n'était donc pas le garant de la pureté des rites, mais au contraire un séducteur venu de la ville, en quelque sorte le loup dans la bergerie.

Avec le vers 17, l'intérêt se déplaçait de Cynthie vers le poète, un changement souligné non sans emphase par l'expression *ipse ego*, qu'il ne fallait pas omettre de traduire. Si la forme *uenabor* n'a en général pas fait difficulté, la proposition suivante a donné lieu à d'innombrables erreurs, qui ont porté tant sur la construction (le tour impersonnel *me ... iuuat* n'a pas toujours été correctement identifié)

que sur le sens de certains mots ou expressions. « Maintenant » seul ou « déjà » seul ne pouvaient suffire à traduire la locution *iam nunc*, qui signifiait, conformément aux indications du dictionnaire, « dès maintenant ». *Me iuuat* n'avait pas ici le sens d' « être utile », mais celui de « faire plaisir », « plaire ». L'opposition entre la sphère de Diane et celle de Vénus n'a pas toujours été comprise ; le poète décide d' « accomplir les rites en l'honneur de Diane » et de « renoncer aux vœux adressés à Vénus » (on retrouve ici le verbe *ponere* au sens de *deponere*). Le contenu des *sacra* de Diane, qu'il ne fallait pas traduire par « objets sacrés » ou « sacrifices », notions trop restrictives, était explicité dans le distique suivant : il s'agissait à la fois de la chasse et des rites qui s'y rapportaient. Étant donné que tout le début de l'élégie était écrit au futur, il fallait analyser la forme *incipiam* comme un futur de l'indicatif, non comme un subjonctif présent. Rappelons que « commencer à » et « commencer par » ne sont pas équivalents en français, seul le premier convenant ici pour traduire le latin. La traduction de *fera* par « fauve » était en contradiction avec la suite de l'élégie, puisque le poète se promettait justement d'éviter les animaux dangereux ; *fera* avait ici son sens habituel de « bête sauvage ». Le jury avait choisi d'aider les candidats pour la traduction de l'expression *reddere cornua*, où le verbe *reddere* avait le sens de « donner à qui de droit », en l'occurrence à la divinité en charge de la chasse, qui était la bénéficiaire des dépouilles et des trophées que l'on suspendait en offrande à un arbre après une chasse couronnée de succès. La traduction de *cornua* par « bois » était particulièrement bienvenue, ces trophées étant plus probablement gagnés sur des cervidés que sur des bovidés sauvages. *Monere* avait le sens d' « exciter », d' « encourager », et il ne fallait pas le traduire par « avertir » ou « exhorter », manifestement impropres dans ce contexte. *Ipse*, « en personne », a été trop souvent oublié. Quant à la forme *audacis*, il ne pouvait s'agir, pour des raisons métriques, que d'un accusatif pluriel, la finale *-is* occupant le troisième pied du pentamètre, pied catalectique toujours formé d'une syllabe longue. L'adjectif pouvait être interprété soit comme une épithète de nature, soit comme un attribut proleptique, « pour les rendre audacieux » ; le jury a admis les deux solutions.

Les deux distiques suivants précisaient le type de chasse auquel le poète entendait s'adonner et reposaient sur une hiérarchie du gibier fondée sur le critère de la dangerosité et de la combativité. Sans doute gênés par le point-virgule, perçu comme une ponctuation forte, les candidats n'ont pas toujours reconnu dans le tour *non tamen ut* une consécutive restrictive construite avec le subjonctif, un tour pourtant bien répertorié dans les grammaires. Le jury a accepté plusieurs traductions : « pas au point de », « sans pour autant... » après une simple virgule, ou encore « ce n'est pas pour autant que » suivant un point-virgule. Si l'on adoptait cette dernière traduction, il fallait éviter de traduire la forme *ausim* par un conditionnel présent, pour lui préférer le futur de l'indicatif. Le pentamètre suivant est à mettre au nombre des passages les plus malmenés de la version. Il n'était pas question d'un « paysan

agile », *celer agrestis*, mais bien de « cochons sauvages », *agrestis... sues* (le jury a accepté toutes les traductions respectant cette idée, « cochon sauvage », « porc sauvage », et même, malgré la redondance, « sanglier sauvage »). L'infinitif *ire* ne pouvait dépendre que de *ausim*, il était sur le même plan que *temptare*, tandis que *celer* qualifiait en épithète détachée le sujet de ce même verbe *ausim*. L'emploi de l'accusatif après *comminus ire* constituait une réelle difficulté. Bien que le verbe *eo* ne soit pas un verbe transitif et que *comminus* ne soit pas d'ordinaire employé comme préposition, on devait cependant considérer que l'expression *comminus ire* formait une locution verbale perçue comme l'équivalent d'un verbe transitif de sens voisin, *temptare* ou *adgredi* par exemple. Il n'était pas question d'affronter un sanglier « à mains nues », attitude suicidaire pour le commun des mortels, mais de le combattre « de près » ou « de front », en marchant sur la bête épieu en mains.

Le distique suivant a également embarrassé la majorité des candidats. Très peu nombreux sont ceux qui ont reconnu dans *haec* un pronom sujet attiré au genre et au nombre de son attribut, en l'occurrence *audacia*. Il était souhaitable de donner au démonstratif une valeur restrictive et de traduire par : « que mon audace se limite à ». Le subjonctif *sit* était un subjonctif d'ordre, servant à l'énoncé d'un programme. Beaucoup de fautes ont été amenées par la mauvaise interprétation de *lepores*, qui prenait place dans la série des différents gibiers. Il fallait y reconnaître une forme du substantif *lepus*, *oris* m. (avec un *o* bref), « le lièvre », et non une forme du substantif *lepos*, *oris* m. (*o* long), le « charme », l'« agrément », qui était de toute façon exclu par la scansion. Les deux infinitifs *excipere* et *fallere* étaient apposés au démonstratif *haec* et venaient préciser le contenu de la timide audace du poète. Le verbe *excipere* avait le sens de « capturer », « se saisir de », plutôt que « débusquer » ou « lever » ; il désignait l'ultime étape de la chasse, lorsque le lièvre vient donner dans le filet insidieusement tendu sur son passage. L'expression *structo calamo* était difficile, d'autant plus que le dictionnaire n'était pas d'un grand secours. Il ne s'agissait ni d'une sarbacane en roseau, ni d'une flûte servant d'appeau, mais de gluaux, roseaux graduellement emboîtés les uns dans les autres afin de rapprocher insensiblement l'extrémité enduite de glu de l'oiseau que l'on voulait attraper. Le jury s'est montré indulgent sur ce point, car il n'attendait pas que les candidats possèdent des connaissances particulières dans le domaine de l'oisellerie antique.

Le distique suivant précisait, sous forme de vignette, la localisation de ces chasses. L'impossibilité de trouver à *qua* un antécédent convenable aurait dû dissuader les candidats d'y voir un pronom relatif. Il s'agissait en fait de l'adverbe de lieu, qu'il ne fallait pas traduire ici par « par où », mais par « là où », selon une confusion d'emploi assez fréquente, notamment en poésie. La traduction de cette proposition a donné lieu à bien des approximations, comme la traduction de *Clitumnus* par « Clitumnus », contre l'autorité du dictionnaire. Les fautes les plus graves ont porté sur l'interprétation des *formosa flumina*. Faute d'avoir pris garde, en consultant leur dictionnaire, que le

Clitumne était une rivière, de nombreux candidats ont estimé que les *formosa flumina* désignaient des cours d'eau distincts du Clitumne et ont adopté la traduction suivante, qui aboutit à un contresens : « le Clitumne (ou Clitumnus) couvre les beaux fleuves de son bois ». Il fallait au contraire comprendre le pluriel *flumina* comme un pluriel poétique et employer le possessif dans la traduction : « couvre son cours charmant/ ses belles eaux ». Le déterminant possessif *suo* (*suo... luco*) ne pouvait être rendu en français par « son propre » ; il fallait mettre en valeur, dans la traduction, l'idée de propriété : « un bois qui lui appartient », c'est-à-dire « un bois qui lui est consacré ». Dans la traduction de la seconde partie du pentamètre, le candidat devait montrer qu'il avait correctement analysé le substantif *unda* comme un nominatif sujet, et non comme un ablatif singulier. Le substantif *bos* pouvait se traduire aussi bien par « taureau » que par « bœuf ». Le jury a accepté que l'adjectif *niueos* soit interprété soit comme une épithète de nature (« d'une blancheur éclatante », « blancs comme la neige », mais « neigeux » était à éviter), soit comme un attribut proleptique : *n. abluit* devenait « lave (non « purifie » !) et rend blancs comme neige ».

Le dernier distique marquait un retour aux préoccupations amoureuses exprimées dans le début de l'épigramme et permettait d'opérer une conjonction entre les deux figures, masculine et féminine. Il fallait rendre la vivacité du *Tu* initial en asyndète. Les candidats étaient libres de garder l'indétermination de l'expression *aliquid conari*, « entreprendre quelque chose », ou au contraire d'explicitier son contenu galant, « se lancer dans quelque aventure ». Les candidats n'ont pas été gênés, à quelques exceptions près, par l'ellipse de l'auxiliaire *esse* dans l'infinitive et ont correctement rattaché cette proposition à l'impératif *memento*. Plus douloureux a été le sort de *uita*. Des candidats trop nombreux y ont vu l'impératif du verbe *uitare*, et non le substantif *uita* au vocatif. Là encore, il suffisait de scander l'hexamètre pour trancher entre les deux possibilités. Il était maladroit de traduire le datif d'intérêt *tibi* par « pour toi » ou « chez toi » ; *tibi uenire* avait un sens plus plein et signifiait « venir te rejoindre », « venir te retrouver », « venir à toi ». L'expression *paucis Luciferis* pouvait se traduire soit par « dans peu de jours », « dans quelques jours », si l'on considérait que le poète prenait pour repère temporel le moment de l'écriture ou de la lecture du poème, soit par « peu de jours après », si l'on entendait situer plus précisément cette promesse par rapport à la subordonnée temporelle. Le jury a accepté les deux solutions. Certains candidats ont fait un effort méritoire pour garder l'image de l'étoile du matin, mais il fallait veiller à ce que la traduction reste intelligible. Un bon compromis consistait sans doute à parler de « matins » plutôt que de « jours » : « après quelques matins ».

On a insisté, dans ce long rapport, sur la nécessité de questionner le texte dans son développement. En latin comme ailleurs, l'expression littéraire n'est pas de hasard : la disposition des

arguments, l'ordre et le choix des mots sont signifiants : s'interroger sur ces éléments, c'est ne pas subir, c'est déjà comprendre.

II COURT THÈME

Les phrases françaises à traduire à la suite de la version dans le cadre d'une longue épreuve de cinq heures, permettent essentiellement de vérifier chez les candidats la maîtrise de la morphologie et l'aptitude à résoudre des difficultés syntaxiques. L'exactitude et la correction du lexique n'est pas le souci premier du jury. Entendons-nous : il est toujours recommandé d'utiliser un vocabulaire classique (de Térence à Tite-Live exclusivement, avec toutefois possibilité de recourir à des auteurs plus tardifs dans les domaines techniques), pour traduire le plus exactement possible le lexique français – faux-sens et mots non-classiques restent sanctionnables ; cependant, ce sont là difficultés que tout un chacun peut surmonter en consultant les dictionnaires autorisés (rappelons que le *Gaffiot*, principal outil du thème latin, n'est pas un répertoire : le choix des exemples y est éclairant sur la pertinence des emplois). Les correcteurs sont plus sensibles à la capacité d'analyse dont aura fait preuve le candidat. Il s'agit en effet pour lui d'identifier d'abord précisément la structure des phrases françaises, la nature des propositions et la qualité des enchaînements logiques, explicites ou non.

Analysons le texte. La première phrase proposait comme sujet du groupe attribut initial une proposition complétive supportant une interrogative indirecte. Cette dernière interrogative était doublée d'une autre, articulée cette fois en deux groupes à relatives par la cheville *tant... que.* ; la seconde relative, enfin développait elle-même une proposition finale : texte « à rallonge » donc, dont la syntaxe fruste pouvait être conservée comme telle : *unus e maximis fructibus... est cognoscere quodomo... et quomodo...* Toutefois, il était préférable de reformuler la principale en « celui qui étudie les empires... pourra en tirer (l'ajout de *peut* et l'usage du futur rendent le caractère général, non actualisé, de l'assertion) un fruit parmi les principaux s'il examine comment... et comment... », d'où : *Qui inspicit imperia et rerum mutationes fructum unum e maximis/maximorum percipere potest si cognoscit...* Les interrogatives indirectes suivront la concordance au présent, et auront donc des subjonctifs parfaits d'antériorité : *quomodo homines diuisi, ut ita dicam* (tour idiomatique) *in aliquot magnas gentes, uaria condiderint concilia, atque* (liaison forte, bien visible entre deux éléments complexes) *quomodo ea* (anaphorique clairement neutre pluriel, donc suffisant pour marquer le nouveau sujet) *contenderint ut* (complétive finale demandant une concordance des temps) *inter se* (expression commode de la réciprocité) *discerni possent* (impft du subjonctif marquant la simultanéité dans le passé qu'exprime *contenderint*) *tam... quam...* En ce qui concerne les relatives « qu'elles se sont données » et « que chacune a imaginés », il fallait absolument éviter de régler le mode en utilisant la prétendue règle d'« attraction modale », puisque la première relative au moins, renvoyant à

des faits avérés et placés hors du champs de l'interrogation, pouvait fort bien rester à l'indicatif (au parfait, puisqu'il s'agit de faits passés). Il était d'ailleurs plus habile de contourner la difficulté en utilisant le participe apposé : *tam legibus sibi datis / quas sibi dederunt quam insignibus ab unoquoque fictis* (attention au cadre d'emploi strict et contraignant de *quisque* : on écrira en revanche *quae quidque finxit / finxerit*). La proposition de but, enfin, comprenait un comparatif, ce qui imposait de remplacer *ut par quo* : *quo facilius consortes sui* (réfléchi indirect dans une proposition finale, qui exprime l'intention du sujet grammatical du verbe *possent* ou du sujet réel de *fictis*) *inter se* (encore : le latin ne craint pas les répétitions ; *secum*, réflexif, est faux ici) *commercium haberent* (subj. impft de simultanéité / postériorité dans le passé).

Après une traduction purement indicative, quelques remarques sur le vocabulaire : *empire* désigne ici un pouvoir temporel, et non l'empire par rapport à un royaume : le classique *imperium* convient bien. Les *révolutions* n'impliquent pas ici l'idée de violence : *mutiones* suffit donc, et le complément par *res* « affaires, régimes politiques » dispense de traduire *leurs*. L'expression d'une pluralité (ici *plusieurs*) s'opposant surtout à l'unité se fait à l'aide d'*aliquot* plutôt qu'avec *(com)plures* qui souligne trop le nombre. Pour *signes particuliers*, locution redondante, le latin dispose d'un adjectif substantivé, le neutre *insigne* : la substantivation étant commune, comme le montre l'existence d'une entrée spécifique dans le *Gaffiot*, il n'y a pas lieu, aux cas obliques, de d'ajouter *res* (avec accord au féminin) mot-support servant à souligner qu'il s'agit d'une chose : *insignibus* suffit donc, sans *rebus*. Enfin, *communiquer* a été trop souvent traduit par *communicare*. La construction constamment transitive de ce verbe (à l'exception de quelques emplois elliptiques, mais toujours, selon *Gaffiot*, avec un complément partitif introduit par *de*) pour exprimer l'objet de la communication, interdisait absolument son emploi ici : on ne « communique » sans objet défini, ce qui est d'ailleurs symptomatique, que dans le sabir publicitaire.

Pour finir, on évoquera l'exigence de correction morphologique : le jury se désole de sanctionner une orthographe défailante, mais il constate encore trop souvent que c'est en fait la maîtrise de la morphologie, particulièrement de la morphologie verbale, qui est en cause : ne pas former correctement un subjonctif imparfait déponent, confondre futur et subjonctif présent, oublier une syllabe de redoublement grèvent lourdement les copies ; et l'expérience prouve qu'une note de thème correcte (un quart de la note finale d'option), s'obtient d'abord en évitant les barbarismes.